

## MOTION DU CLERSÉ

ADOPTION MISE AU VOTE LORS DE L'AG DU 27 JANVIER 2020

Le CLERSÉ (Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques, CNRS/ULille) tient à affirmer son opposition au projet de réforme des retraites et aux orientations qui préfigurent le projet de Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR). Les recherches qui se développent en son sein en sociologie, économie, anthropologie et démographie sont des ressources précieuses pour comprendre les effets délétères de ces réformes.

**Le CLERSÉ s'oppose au projet de réforme des retraites**, car il marque une régression sociale profonde à laquelle nous ne pouvons que nous opposer. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici les raisons qui nous poussent, collectivement, à nous prononcer contre le projet du gouvernement :

- **Cette réforme des retraites n'a pas lieu d'être.** D'abord parce que, sans omettre ses défauts – notamment la faiblesse des pensions de droit direct touchées par les femmes – le système de retraite actuel permet à la France de connaître l'un des taux de pauvreté des séniors les plus bas d'Europe. Ensuite, parce que le déficit qu'entend combler ce nouveau système est construit de toutes pièces, de telle sorte que le financement des retraites ne connaît pas, à court comme à moyen terme, de problème de financement qui justifierait une telle réforme. Ajoutons enfin que depuis un siècle, si l'espérance de vie a bien augmenté, le temps de travail, lui, n'a fait que diminuer ; il n'y a donc aucune fatalité à travailler plus longtemps alors que l'on vit plus longtemps.
- **Cette réforme des retraites constitue une injustice sociale.** La sanctuarisation des dépenses de retraite à 14 % du PIB, alors que la part des séniors est amenée à augmenter dans les prochaines années, ne peut qu'aboutir à leur appauvrissement relatif. L'existence – « temporairement » suspendue – d'un âge pivot fixé à 64 ans (mais qui est amené à être plus élevé encore dans les années à venir à mesure que l'espérance de vie augmente) aboutit de fait à un recul de l'âge de la retraite. L'idée selon laquelle il serait juste d'ouvrir les mêmes droits pour un euro cotisé est fallacieuse, car une telle règle ne prendrait pas en compte la diversité des situations individuelles. Seul.e.s les plus fortuné.e.s pourront compléter ces pensions diminuées par des retraites complémentaires, gérées hors du système de solidarité nationale.
- **Cette réforme des retraites est anxiogène.** En ne retenant plus les 25 meilleures années (pour les salariés du privé) et les 6 derniers mois (pour les fonctionnaires), comme c'est le cas dans le système actuel, le système à points prend en compte l'intégralité de la vie active des individus, y compris les périodes de chômage, de temps partiel, de précarité, etc., qui sont des situations courantes au sein de l'enseignement supérieur et du monde de la recherche. Les variations possibles autour de la valeur d'achat du point comme de sa liquidation entretiennent le flou qui entoure les pensions futures.
- **Cette réforme des retraites s'attaque encore plus aux fonctionnaires et notamment aux enseignant.e.s-chercheur.se.s et chercheur.se.s**, qui sont amené.e.s à voir leurs pensions diminuer par rapport à ce à quoi ils peuvent prétendre aujourd'hui, et ce en dépit de la politique récente qui joue la prime pour quelques-uns au détriment de la revalorisation salariale pour tou.te.s.

Plus largement, cette réforme des retraites peut et doit être lue comme une politique plus large, opérée depuis plusieurs années, de mise en cause d'un certain nombre d'acquis sociaux (du côté du droit du travail notamment) et de fragilisation de services publics essentiels dont les professionnel.le.s tirent la sonnette d'alarme (médecins, infirmier.e.s, enseignant.e.s, pompiers...).

**La Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche qui s'annonce s'inscrit entièrement dans cette opération de fragilisation.**

**Le CLERSÉ manifeste son rejet de :**

- **La remise en cause du statut des enseignant.e.s-chercheur.e.s** avec la disparition de la référence aux 192 heures équivalent TD et la mise en œuvre de modulations de service imposées, qui remet en cause la complémentarité des missions d'enseignement et de recherche et conçoit l'enseignement comme une forme de punition pour les chercheur.se.s les moins « productifs ».
- **L'amplification de la contractualisation et de la précarisation dans l'ESR**, tant pour les enseignant.e.s-chercheur.e.s (système d'embauche conditionnelle dit *tenure track*, CDI de projet, etc.) que pour les personnels BIATSS et ITA.
- **La remise en cause des fonctions du Conseil National des Universités** et de la collégialité de l'évaluation des carrières par les pairs, qui assure les conditions d'un recrutement national équitable et exigeant.
- **Le renforcement du financement par projet** comme mode unique de financement de la recherche, qui multiplie le temps passé à constituer des dossiers de financement et place la recherche dans une logique court-termiste.
- **L'accentuation de la mise en concurrence des collègues** avec la « revalorisation ciblée » des salaires, pour « récompenser l'excellence, l'innovation » qui sont envisagées comme liées aux « réussites aux appels d'offres européens et nationaux ». Cette accentuation occulte le caractère nécessairement collectif de la production scientifique, et promeut des logiques hiérarchiques plutôt que des fonctionnements coopératifs.
- **La mise en vigueur des ruptures conventionnelles** dans la fonction publique et l'ouverture des emplois de direction de la fonction publique aux managers du privé.

Cette réforme généralise la précarisation, asservit toute pensée à la logique managériale, au clientélisme et/ou à la commande politique, anéantit la liberté d'enseignement et de recherche.

**Le CLERSÉ défend une autre idée de la recherche.** Il promeut l'idée d'une politique ambitieuse pour la recherche publique qui repose sur :

- **La confortation des statuts et la revalorisation des salaires** de l'ensemble des enseignant.e.s-chercheur.e.s, des chercheur.e.s et des personnels ITA et BIATSS.
- **Une politique ambitieuse de recrutement** de docteur.e.s doté.e.s d'un statut de fonctionnaires leur assurant stabilité et indépendance, indispensables à une production scientifique de qualité.
- **Le renforcement des crédits récurrents des laboratoires**, par exemple par transfert de tout ou partie du budget exorbitant alloué au Crédit impôt recherche, dont le montant dépasse aujourd'hui largement le budget total du CNRS.

- **Le maintien des prérogatives du CNU**, garant d'un contrôle par les pairs de la qualification des candidat.e.s aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'autant plus fiable qu'il reflète le pluralisme des approches scientifiques dans chaque discipline.

C'est à ces conditions qu'une recherche indépendante de qualité peut se pérenniser et se développer.

En conséquence, le CLERSÉ :

- Appelle ses membres à participer aux manifestations locales et nationales, aux assemblées générales universitaires et inter-professionnelles, aux caisses de grève et à l'ensemble des actions organisées dans le cadre de la mobilisation.

**Caisse de grève des personnels de l'UdL :**  
**<https://www.helloasso.com/associations/l-amul/collectes/sdfsdf>**

- Transforme ses séminaires en **séminaires de réflexion** et de formation autour de la genèse, des principes, et des effets des réformes en cours.
- Adapte le fonctionnement de son conseil de laboratoire à la mobilisation en cours.
- Ouvre un espace physique et informatique réservé à la mobilisation en salle de convivialité pour constituer un fonds commun stable et facile d'accès des ressources utiles à la mobilisation.
- Invite ses membres à manifester leur soutien aux mobilisations en cours dans leurs signatures électroniques.
- Lance un chantier autour de la production de formats écrits et audiovisuels accessibles au grand public, issus des recherches des membres du laboratoire, utiles à la compréhension des réformes actuelles et de leurs effets potentiels.
- Envoie des représentant.e.s aux États généraux de l'ESR en lutte (1<sup>er</sup> et 2 février 2020).
- Organise le 5 mars 2020 une journée de forte mobilisation du laboratoire, avec renouvellement du conseil de laboratoire, séminaire commun transformé et assemblée générale extraordinaire.